

Rapport d'évaluation

Plan de réussite du Cégep de Matane

Juin 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Matane se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Matane devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles fixées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de Matane¹, lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Cégep en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Elle a examiné le *Plan institutionnel pour l'amélioration de la réussite 2000-2003* de novembre 2000, transmis au Ministère le 19 décembre 2000, et l'annexe sur les cibles fixées, transmise le 30 mai 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

L'analyse de la situation du Cégep repose sur les données statistiques du Ministère (CHESCO) et sur des données locales relatives à la réussite des cours par programme. Le plan présente également une analyse perceptuelle réalisée par le personnel et les étudiants, qui expose le résultat d'une réflexion collective de deux jours sur les conditions facilitant la réussite scolaire et éducative. Il comporte aussi un inventaire des mesures d'aide existantes. Chaque partie se termine par l'énoncé de perspectives d'actions. Enfin, l'analyse de la situation expose sommairement les constats qui en découlent.

L'analyse statistique porte en particulier sur la cohorte de 1993, mais elle considère, selon les objets, l'évolution de données s'étendant de 1987 à 1998. Pour chacun de ses programmes, le Cégep a examiné la moyenne au secondaire, la réussite des cours (incluant ceux de la formation générale), le taux de passage entre collège I et collège II, le taux de réinscription au 3^e trimestre et le taux de diplomation. Il a analysé également la réussite des clientèles A et B et celle des garçons et des filles. L'analyse a amené le Collège à cibler tous ses programmes et à accorder une importance particulière au passage de collège I à collège II, au taux de diplomation, à la réussite de la clientèle B (étudiants ayant déjà des acquis au collégial) et à celle des garçons. Cette analyse aurait pu également approfondir la situation de la réussite en première session et identifier pour chaque programme les cours présentant le plus de difficultés.

Les moyens d'actions proposés lors des journées de réflexion ont été classés selon une typologie (Maslow) regroupant les besoins (physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi, de réalisation) à combler pour favoriser l'amélioration de la réussite des étudiants. Cette approche a permis notamment de dégager une préoccupation touchant la création d'un milieu d'études et de vie stimulant. Elle est toutefois incomplète pour amener une prise en compte des caractéristiques des étudiants et de leurs difficultés et d'en dégager les obstacles conséquents liés par exemple au passage secondaire/collégial, au travail rémunéré, au temps consacré aux études, aux besoins d'orientation, etc.

L'analyse prévue de l'efficacité des mesures d'aide institutionnelles et de l'encadrement reposera sans doute sur des données statistiques et perceptuelles

recueillies auprès des services et centres d'aide ainsi que des comités de programmes et des départements. La Commission considère qu'il serait également important d'obtenir l'opinion des étudiants sur les facteurs ayant le plus contribué ou nui à leur réussite. Elle note l'intention d'intégrer des éléments de l'enquête (Bourgoin) effectuée sur les attentes et appréciations des étudiants par rapport à l'environnement et à la qualité des services.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Cégep adopte une définition de la réussite qui englobe les dimensions scolaire et éducative. Cette dernière dimension est en lien avec le projet éducatif qui est centré sur la formation fondamentale. Elle se reflète en particulier dans l'importance accordée à la responsabilisation de l'étudiant à l'égard de la réussite de ses études et dans la création d'un milieu d'études et de vie stimulant.

Le plan définit des orientations qui sont exprimées en termes de valeurs à privilégier (qualité de vie, engagement-entraide, autonomie et responsabilité, valorisation) et de conditions et facteurs de réussite à prioriser (par exemple, une culture d'entraide entre pairs étudiants). Ces orientations sont adéquates pour guider la détermination des objectifs, stratégies et moyens et pour encadrer l'action des divers intervenants œuvrant à la réussite des étudiants.

Les objectifs du plan prennent en compte les obstacles identifiés et les cibles fixées. Ils se traduisent le plus souvent par la nécessité de développer une analyse plus poussée de la situation et de déterminer des stratégies et moyens conséquents concernant en particulier la réussite des étudiants identifiés à risque, ceux de la clientèle B et les garçons, la responsabilisation des étudiants et la valorisation de leurs réalisations, la réussite de certains cours ciblés dont ceux de la formation générale. Le plan aurait pu également dégager des objectifs concernant l'accueil et l'intégration, le soutien à l'orientation des étudiants, les changements de programme et la diplomation des finissants.

Les quelques stratégies et moyens identifiés sont en lien avec les perspectives d'actions et les constats dégagés de l'analyse. Comme l'indique le Cégep, le plan d'action de l'an I est à l'état d'ébauche. Parmi les actions retenues, la Commission note en particulier l'implantation d'un système d'information performant et la mise en place d'un comité d'analyse sur les clientèles et les

programmes. Elle constate aussi que des actions particulières ont été retenues pour les programmes ciblés par le Ministère. Outre l'évaluation des mesures existantes, le plan ne contient pas de mesures organisationnelles favorisant l'optimisation des ressources pédagogiques aux fins de la réussite. Il pourrait prévoir des actions touchant par exemple la distribution de la tâche des professeurs, l'évaluation des enseignements, l'application de la PIEA, le perfectionnement du personnel sur des problématiques relatives à la réussite.

Les modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan est confiée à un comité de planification et de suivi dont la composition assure la représentation de tous les groupes d'intervenants : membres de la direction des études, professionnels, employés de soutien, étudiants. Il est chargé notamment d'élaborer le plan d'action annuel (regroupant les actions proposées par chaque comité de programme) et de rédiger un rapport de suivi, qui seront soumis à la commission des études et au conseil d'administration.

L'ébauche du plan annuel de l'an I et le modèle prévu (annexe II) identifient, pour chaque action, l'échéancier, le partage des responsabilités et les ressources requises au besoin. L'ensemble des acteurs concernés participent à la réalisation du plan. La Commission souligne la participation du personnel et des étudiants à l'élaboration du plan, notamment lors des journées de réflexion commune. Elle estime que des activités de sensibilisation pourraient dans le même esprit être organisées au cours de sa réalisation.

Conclusion

L'exposé de la situation du Cégep repose surtout sur une bonne analyse de la réussite et de la diplomation dans chaque programme et elle débouche sur des perspectives d'actions et des constats. L'analyse statistique a permis de dégager des obstacles touchant notamment à la réussite de la clientèle B, à celle des garçons, au taux de passage entre collège I et II, à la réussite des cours et à la diplomation dans plusieurs programmes. Cet exposé comprend aussi une analyse perceptuelle qui devrait être complétée par des données recueillies plus systématiquement auprès des étudiants afin de dégager d'autres obstacles liés à leurs caractéristiques, leur motivation et leurs difficultés.

Le plan comporte des orientations susceptibles de guider la détermination de stratégies et moyens et d'encadrer l'action des divers intervenants. Les objectifs touchent la plupart des dimensions de la réussite et ils sont en lien avec les constats et obstacles identifiés. Le plan d'action de l'an I prévoit compléter les quelques stratégies et moyens présentés. La Commission estime que le plan devrait comporter également des mesures organisationnelles favorisant l'optimisation des ressources pédagogiques aux fins de la réussite.

La mise en œuvre est confiée à un comité de suivi dont la composition assure la représentation de tous les groupes d'intervenants. La Commission souligne la participation de l'ensemble du personnel et des étudiants à l'élaboration du plan. Les modalités prévues pour la réalisation du plan d'action, complétées éventuellement par des activités de sensibilisation de l'ensemble des intervenants, devraient assurer la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Dans son état actuel, le plan de réussite du Cégep de Matane est toutefois incomplet. L'absence des stratégies et moyens du plan d'action de l'an I empêche la Commission de porter un jugement sur son efficacité potentielle en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement
collégial
le 19 juin 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 19 juin 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan institutionnel de réussite du Cégep de Matane². Ce rapport comporte un plan d'action pour 2000-2001 énonçant des stratégies et des moyens en lien avec les cibles fixées, identifiant des personnes responsables de leur réalisation et déterminant des échéances. Ce plan prévoyait surtout approfondir l'analyse de la situation et élaborer des pistes d'action. Le bilan de l'an 1 fait état de l'acquisition d'un système d'information et la formation de personnels pour l'utilisation de ce système. D'autres réalisations ont touché l'encadrement des étudiants en première session, le partage d'information auprès des enseignants sur la réussite, la mise en œuvre de mesures concernant l'amélioration du milieu de vie (activités sportives et vie étudiante), l'évaluation des mesures d'aide existantes. Plusieurs des mesures envisagées ont été reportées à l'an 2, dont celles qui requéraient la mise en fonction du système d'information.

Le plan d'action de l'an 2 contient un ensemble de mesures en lien avec 9 des 12 objectifs ou stratégies et reprend les activités non réalisées de l'an 1. Il prévoit en outre faire un portrait de la clientèle, identifier les cours problèmes, définir des modes d'intervention, et sensibiliser le milieu socio-économique à la réussite. En avril 2002, plus de 67 % des activités étaient déjà réalisées et plus de 17 % en voie de réalisation. Le plan annonce que les trois autres objectifs feront l'objet du plan d'action de l'an 3. Bien qu'une majorité des activités prévues au plan d'action de l'an 1 ait été reportée à l'an 2, l'état d'avancement des activités laisse présager que l'atteinte des cibles ne sera pas retardée.

Le rapport de suivi comprend aussi des plans d'action par programmes pour la première et deuxième année. Il n'y a pas de bilan d'activités pour l'an 1. Le plan d'action de l'an 2 ne comporte pas de partage des responsabilités et d'échéancier. On comprend que la responsabilité de sa mise en œuvre revient aux comités des programmes ou aux départements et qu'elle doit être réalisée à l'intérieur de

2. Les documents suivants ont été transmis à la Commission à titre de rapport de suivi : *Plan d'action 2000-2001 sur la réussite* (adopté par le c.a. du Collège le 15 mai 2001); *Plan d'action sur la réussite. Bilan 2000-2001 et orientations 2001-2002* (adopté par le c.a. du Collège le 12 juin 2001); *Plan d'action 2001-2002 pour l'amélioration de la réussite* (adopté par le c.a. du Collège le 4 décembre 2001). Ce dernier plan d'action a été révisé suite à la visite au Collège de M. L'Écuyer le 19 mars 2002. La version révisée a été transmise à la Commission le 25 avril 2002. *Calendrier de mise en œuvre des moyens – Plan de travail 2001-2002*, daté du 15 avril 2002.

l'année. Ces plans d'action énoncent sans distinction une liste de « Objectifs – Moyens – Stratégies » qui sont mis en lien avec les valeurs à privilégier et les conditions et facteurs de réussite à prioriser identifiés dans le plan initial. La Commission considère que, dans le but de rendre explicite et de valider la cohérence des plans d'action par programmes, le Collège aurait avantage à traduire en stratégies ou objectifs ces valeurs, conditions et facteurs de réussite, et à mettre les moyens retenus en lien avec ces stratégies ou objectifs.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Matane devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Claude Marchand et Dany Rondeau, agent et agente de recherche